

MERCREDI 1^{er} FEVRIER à 10 H 30

VENTE SUR PLACE, Route RULEA – 29430 LANHOUARNEAU
Après LJ SARL LE FRANCO (Me LAURENT/Me GRANNEC)

MATERIEL DE MENUISERIE / LEVAGE / VEHICULES

Exposition : sur place Route RULEA, 29490 LANHOUARNEAU – 1 heure avant la vente

<u>Matériel d'Exploitation</u>		40	Guillotine à zinc Bomble-Paris
1	Scie sabre et scie circulaire Metabo	41	Plieuse Dimos Triade n° 20204
2	Deux cloueurs pneumatiques	42	Etabli en bois
3	Robot de soudage de membrane Leister	43	Monte-charge Altrad Mont-Vit 14 m avec genouillère
4	Agrafeuse Metabo	44	Cisaille à ardoise
5	Visseuse Berner	46	Ensemble de quatre taquets parisiens
6	Compresseur	47	Douze consoles d'échafaudage et une dizaine
7	Groupe électrogène SDMO Zephir 1000	48	Echelle double alu 12 mètres
8	Pistolet à silicone Berner	49	Trois tréteaux en métal
9	Fer à souder Leister		
10	Perforateur Bosch		<u>Véhicules</u>
11	Rabot électrique	50	FIAT DUCATO 2.8 D - Immat 1511 ZB 29 – GO – 9 CV du 01/12/1999 -185 547 km
12	Scie radiale Dewalt	51	RENAULT MASTER DCI 120 - Immat 5697 ZT 29 – GO – 8 CV du 16/02/2004-157 533 km
13	Défonceuse	52	IVECO DAILY 35C15 - Immat AM-366-NL – GO 9 CV du 20/10/2005-144 528 km -Roues jumelées – benne mobile
14	Meuleuse d'angle	53	CHARIOT ELEVATEUR NISSAN 25 Gaz – levée 4 m – 2.5 tonnes -N° PH 02-00-3521
15	Deux projecteurs de chantier	54	MANITOU MANISCOPIC MT 1033 HL Turbo - 4473 heures – 10 m de hauteur
16	Deux pulvérisateurs	55	REMORQUE LIDER -Immat 803 AMG 29 – type 61RSA – 2.5 tonnes - N° VNT61125A20070119 - Benne électrique
17	Chalumeau		
18	Perceuse Metabo		<u>Matériel de Bureau et Informatique</u>
19	Visseuse Milwaukee	57	Bureau d'angle
20	Perforateur Bosch	58	Fauteuil de direction
21	Meuleuse d'angle Hitachi	59	Ordinateur portable HP
22	Scie circulaire Makita	60	Deux chaises visiteur
23	Scie sur table Makita	61	Ensemble de fournitures de bureau
24	Pistolet à silicone Berner	62	Imprimante multifonction Kyocera Taskalfa
25	Perforateur Hitachi	63	Comptoir d'angle formant bureaux
26	Visseuse Bosch	64	Ordinateur HP
27	Visseuse Skill	65	Chaise dactylo
28	Perforateur Metabo		
28	Perforateur Berner		<u>Stock</u>
29	Lampe torche Wurth	66	Gouttières, visserie, quincaillerie, tubes inox, rouleaux membranes, pâte à zinc, crochets inox
30	Projecteur de chantier		
31	Echafaudage Altrad 40m2		
32	Petit échafaudage usagé		
33	Gazette Macc usagée		
34	Escabeau Macc usagé		
35	Quatre échelles de toit		
36	Trois échelles en bois		
37	Echelle double alu 9 m		
38	Echelle double alu 9 m Macc		
39	Echelle alu		

Possibilité de ventes en lot(s) – Liste modifiable non limitative

Exposition : sur place Route RULEA, 29490 LANHOUARNEAU – 1 heure avant la vente

Renseignements, Photographies : www.thierry-lannon.com

Frais de vente : 14.40 %

LES REGLEMENTS SE FAISANT AU COMPTANT, LES ADJUDICATAIRES DEVRONT FOURNIR POUR TOUTE ADJUDICATION :
DEUX PIECES D'IDENTITE - UNE ATTESTATION BANCAIRE (pour toute adjudication au-dessus de 6000 €)

.../...

CONDITIONS DE VENTE

(LJ Sarl LE FRANCO (Me LAURENT/ Maître GRANNEC)

La vente se tiendra sur place, le 1^{er} Février 2017 à 10 h 30, Route de Rulea, 29430 LANHOUARNEAU, vacation qui sera précédée d'une exposition légale 1 heure avant la vente.

Possibilité de division ou de vente en lot(s) en totalité, par nature d'actif. Les adjudicataires potentiels prennent ainsi formellement connaissance des présentes conditions.

Compte tenu de la nature et de l'importance de la vente, nous invitons les adjudicataires potentiels à être vigilants sur l'ordre de passage par suivi de numéros, qui pourra être modifié à tout moment, au cours de la vacation, par le Commissaire-Priseur, qui pourra procéder également ponctuellement au lotissement, à la réunion ou à la division de certains lots. Une présence tout au long de la vente est ainsi préconisée pour éviter toute déception due à un changement d'ordre de passage. Nous invitons dès lors les adjudicataires, qui pourraient ne pas disposer du temps d'assistance nécessaire, à laisser, le cas échéant, des ordres d'achats.

La vente se fera aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'état et sans garantie pour les actifs présentés, quelle qu'en soit leur nature, la vente étant précédée d'une exposition légale préalable permettant le cas échéant aux adjudicataires potentiels de se faire assister de l'expert de leur choix. Il ne sera dès lors admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. S'agissant des actifs plus spécifiquement industriels, tels que machines ou machines-outils, nécessitant un certificat de conformité réglementaire visé à l'article R43-13-14 du Code du Travail, les adjudicataires devront impérativement se rapprocher des Commissaires-Priseurs pendant les expositions légales, avant la vente, afin de connaître ou non l'existence du dit certificat. A défaut il leur appartiendra de se rapprocher du fabricant ou autre établissement habilité, pour en obtenir certification, copie ou duplicata, et s'engagent à ne pas utiliser le dit matériel tant qu'ils n'en seront pas munis, sauf à des fins d'utilisation de pièces, de destruction ou de récupération de matières.

Il appartiendra dès lors aux adjudicataires de procéder, le cas échéant, à toutes mises aux normes éventuelles de leurs acquisitions qui pourraient s'avérer nécessaires, avant toute utilisation ou recommercialisation, selon les législations parfois différentes du lieu ou du pays d'implantation potentiel des biens acquis.

Le prix d'adjudication au marteau est réputé TTC (dont 20 % de TVA incluse), hors frais légaux en sus de 14.40 %. S'agissant de la TVA à l'export, il est rappelé que les montants adjugés seront encaissés TTC + frais légaux, n'ayant pas à connaître des situations fiscales parfois très différentes des adjudicataires. Nous restons néanmoins, préalablement à la vente, à la disposition des personnes qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires relatives à la dite TVA, particulièrement en cas d'export hors CEE. Une fois la vacation débütée, nous ne pourrions répondre en revanche à aucune demande complémentaire d'adaptation éventuelle à une situation fiscale étrangère ou particulière.

Dès l'adjudication prononcée, le règlement, immédiat, devra être effectué, soit par chèque accompagné d'une lettre accréditive de banque, ou par chèque de banque certifié, complétés par la présentation de deux pièces d'identité, soit par virement Swift VGM ou SEPA.

Les enlèvements ne pourront être opérés que sur confirmation écrite du responsable de l'agence de la banque émettrice (par fax +33 (0)2 98 44 80 20 ou mail maryse@thierry-lannon.com, à l'attention de Mme Rousseau, Comptable) du bon encaissement du dit chèque.

Les adjudicataires sont responsables de leur lot dès l'adjudication prononcée et devront, dès règlement total effectué et validé tel que supra, procéder à leur enlèvement immédiat. Les biens nécessitant une logistique particulière pourront cependant être enlevés avec délai qui sera convenu amiablement avec les Commissaires-Priseurs, tout en restant dès l'adjudication prononcée, sous leur seule et entière responsabilité et dispositions d'assurances. Les adjudicataires devront à cette fin prendre toutes mesures tant techniques que d'assurances, tant pour leurs propres biens et personnes que pour prévenir ou réparer les dégradations éventuelles qui pourraient être occasionnées aux immeubles ou au foncier dans le cadre des enlèvements, et procéder ainsi à la remise en état de tous panneaux de bardage, de cloison, ou de toiture, qui pourraient nécessiter obturation après démontage. Un chèque complémentaire de caution sera ainsi demandé et sera restitué après bon enlèvement des actifs.